

dossier



Activités agricoles et milieux aquatiques

S

ur notre bassin particulièrement rural, l'impact de l'activité agricole sur les milieux aquatiques est important : celui de l'irrigation sur la gestion de la ressource en eau, celui des pollutions agricoles sur la qualité de l'eau. Le monde agricole a pris conscience de l'importance de son activité dans ces deux domaines. Respect de la vie des cours d'eau et des zones humides sont à l'ordre du jour : il faut parvenir à conjuguer activités agricoles et respect des équilibres naturels.

Lutte contre l'érosion des berges, entretien des mares et des fosses à poissons sont autant d'exemples pris en Adour-Garonne.

Adour-Garonne, bassin à dominance rurale et agricole

Couvrant 1/5^e de la France, le bassin Adour-Garonne, à forte dominance rurale, offre une grande diversité de territoires, et des activités agricoles adaptées à chaque contexte naturel. Coup de projecteur sur cette diversité et ses conséquences.

Sylvie JEGO ET Laurent Verdé - Agence de l'Eau Adour-Garonne

vités les conduit à aménager fortement le milieu, par le drainage et la mise en culture de prairies humides par exemple.

Grandes cultures aux abords des petits et grands cours d'eau

Les coteaux et les terrains riches en limons et la proximité d'eau d'irrigation des plaines alluviales ont permis de diversifier les cultures : maïs (Adour, Garonne, Charente), blé, oléo-protéagineux (coteaux de Gascogne ou du Lauragais), arboriculture et maraîchage (moyenne Garonne).

Dans ces secteurs, ripisylves et zones humides ont souvent été sacrifiées pour exploiter ces terrains à fort potentiel agronomique. L'érosion des berges est considérée avant tout par l'agriculteur comme une perte de son outil de production.

Ces visions réductrices (mais justifiées aux yeux de l'activité économique) du cours d'eau, ont mobilisé des moyens radicaux : aménagements fonciers et hydrauliques, recalibrages, endiguements... Ces rivières ont souvent été transformées en "conduites d'eau" jouant un rôle important dans l'irrigation des cultures pendant l'été et d'évacuation de l'eau pendant les périodes de crues.

Les pollutions liées à la fertilisation excessive ou à l'utilisation non raisonnée de pesticides dégradent les fonctions principales des cours d'eau

activité d'élevage se traduit par une forte proportion de surfaces toujours en herbe.

Elle est largement compatible avec le maintien de cours d'eau de grande qualité écologique. Le pâturage permet de conserver des milieux ouverts et une certaine biodiversité.

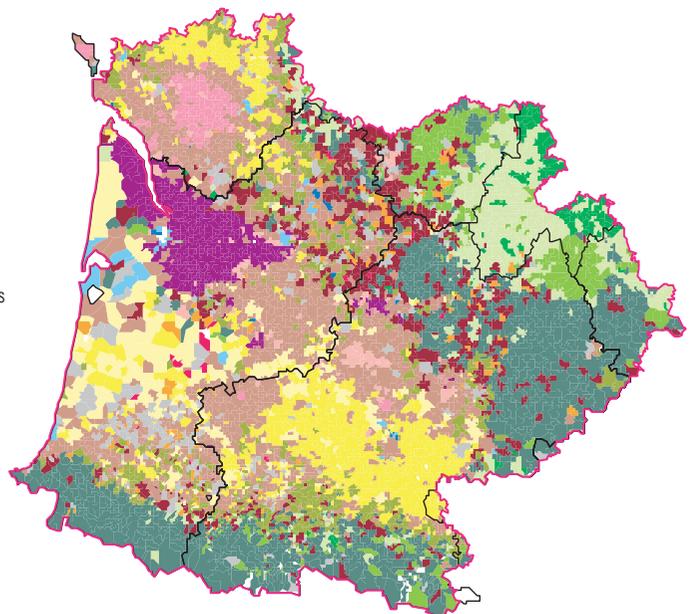
Toutefois, on retrouvera dans ces régions les impacts directs de la présence du bétail.

Sur ces mêmes secteurs, les agriculteurs sont souvent considérés comme les principaux responsables des dégradations des zones humides, notamment lorsque l'intensification de leur acti-

Principales orientations des exploitations agricoles

Recensement agricole 2000

- céréales et oléoprotéagineux
- cultures générales
- maraîchage
- fleurs et horticulture diverse
- viticulture d'appellation
- autre viticulture
- fruits et autres cultures permanentes
- bovins lait
- bovins viande
- bovins mixtes
- ovins, caprins et autres herbivores
- granivores
- polyculture
- poly levage orientation herbivores
- poly levage orientation granivores
- grandes cultures et herbivores
- autres associations
- pas d'agriculture



Montagnes et piémonts accueillent l'élevage et la sylviculture sur un territoire parcouru de torrents et petits cours d'eau fragiles. Les plaines alluviales, dans lesquelles divaguent les fleuves (Charente, Dordogne, Garonne) et les rivières (comme le Gave de Pau ou l'Hers Vif par exemple) sont particulièrement propices à l'implantation des grandes cultures et des cultures spécialisées (arboriculture, maraîchage). Les estuaires et marais sont exploités par des activités spécifiques. Et chaque type de production doit tenir compte de la spécificité des milieux aquatiques qu'elle rencontre et exploite.

Elevage en zones de montagnes

Le piémont pyrénéen et les contreforts du Massif central abritent des productions plutôt orientées vers l'élevage extensif. Concentrée surtout dans les départements de la Dordogne, Corrèze, Aveyron, Cantal et dans le massif pyrénéen, cette



© CG 16

(capacité d'autoépuration, maintien de la biodiversité...). L'érosion des sols, générée par les modifications du parcellaire et des techniques agricoles, nuit à la faune et la flore aquatiques et à leurs habitats (colmatage de frayères).

Activités agricoles en zones de marais

Très présents sur notre bassin (frange littorale en aval du bassin de la Charente, estuaire de la Gironde et de l'Adour), ces milieux sont fortement marqués par l'activité des hommes. "Assainis" par les moines dès le 12^e siècle, ils sont aujourd'hui de trois types :

- marais d'origine salicole où se développent l'aquaculture et la saliculture,
- marais d'origine agricole, d'eau douce, où se déploie l'élevage,
- marais poldérisés où les grandes cultures ont été mises en place : maïs, blé...

Les activités agricoles traditionnelles, qui permettaient l'entretien régulier de l'ensemble des fossés constituant ces zones humides, sont en déclin. Ces fossés se comblent désormais et s'aterrissent peu à peu, diminuant ainsi la très grande diversité biologique de ces milieux.

Solutions et perspectives

Aujourd'hui, le fonctionnement des milieux aquatiques est mieux compris. Certaines mesures ont d'ores et déjà été prises pour concilier activités agricoles et respect des milieux.

Citons par exemple :

- les mesures agri-environnementales développées sur les zones de marais permettant de poursuivre les activités d'élevage extensif,
- les nombreux programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve, portés par des structures intercommunales, en relation avec les agriculteurs,
- la mise en place de bandes enherbées redonnant aux cours d'eau un espace de respiration et permettant d'éloigner la culture de la berge. Autant de pratiques à développer et d'autres à imaginer. □

TROIS QUESTIONS À Galopine



Galopine est vache laitière dans les Causses du Quercy

Interview conduit par Guillaume Lechat, délégation de l'Agence de l'eau à Rodez

■ Savez-vous pourquoi l'accès à la rivière, où vous aviez l'habitude de boire, a été clôturé ?

Galopine : L'Association Lot nous a accusées, moi et mes copines, de piétiner les berges de la rivière. Elle dit que le bon fonctionnement écologique du cours d'eau est menacé. Nous serions à l'origine d'un tas d'horreurs : érosion des berges, colmatage des frayères et des habitats piscicoles. Même nos bouses, pourtant utilisées comme engrais, sont accusées de polluer les eaux et de permettre aux microbes de se développer !

■ Comment avez-vous réagi à ces accusations ?

Galopine : meuh, mon bon ami, je n'avais guère d'autres choix que d'accepter, non pas les accusations, mais cette décision de clôturer notre rivière.

Il est vrai que si l'eau devient de piètre qualité, j'en consommerai moins, et je produirai moins de lait, ce qui ne serait pas drôle. Entre copines, la concurrence est dure et je suis assez fière d'avoir les mamelles les plus généreuses. Sans parler des risques de maladies telles que les mammites, la leptospirose ou la salmonellose.

■ Où allez-vous désormais vous abreuver ?

Galopine : je vais au nouveau point d'abreuvement, fonctionnel et bien adapté aux besoins du troupeau et aux pratiques de Joseph, notre éleveur. Les contraintes étaient pourtant nombreuses : il devait être en retrait de la rivière, avec une distance à parcourir raisonnable, une nature du sol évitant que nos bouses puissent rejoindre la rivière par ruissellement, bref, tout un tas de trucs techniques. Inutile de vous dire que je n'ai pas tout compris, mais je ne me plains pas, l'eau est bonne et le coin ombragé. □



© AEAG

Un programme de lutte contre les pollutions bactériologiques et les matières en suspension des eaux superficielles a été mis en place sur les secteurs les plus sensibles du Célé et de ses affluents : la Châtaigneraie, le Ségala et les Causses du Quercy. Il a été développé par l'Association d'aménagement de la vallée du Lot, en partenariat avec les ADASEA et les chambres d'agriculture du Cantal et du Lot.



© ADASEA 32

Aujourd'hui, les mares, qui ont souffert de notre indifférence, reviennent au centre des préoccupations, notamment grâce à leur valeur écologique et à leurs usages agricoles. Zoom sur les mares de l'Astarac.

Les mares, emblème de synergie entre les milieux aquatiques et l'agriculture

CLAIRE LEMOUZY ET AURÉLIE BELVÈZE - ADASEA du Gers

Les chasseurs... au **SECOURS** des mares

Les mares et points d'eau constituent des éléments-clés de l'habitat, notamment pour le petit gibier.

Plusieurs opérations ont mobilisé les chasseurs pour le recensement des mares.

Sur le département du Lot, 196 mares ont ainsi pu être recensées sur le territoire très boisé de neuf associations de chasse. Sous couvert forestier, la détection des mares par d'autres moyens que les prospections de terrain est particulièrement difficile.

Dans le Volvestre (31), les chasseurs ont mis en œuvre un programme expérimental de restauration de mares qui a permis d'acquies un certain nombre de références techniques. Sur ces bases, quatorze associations communales de chasse agréées ont signé avec les propriétaires des conventions d'entretien. A ce jour, 152 mares sont recensées et 52 figurent dans un plan de restauration qui débutera en 2007. □

• **Plus d'info :** Karine Saint-Hilaire (Fédération régionale des chasseurs de Midi-Pyrénées) ou Arnaud Gaujard (Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne).

Comme les autres éléments fixes du paysage, elles ont subi au cours du 20^e siècle les modifications des agro-systèmes auxquels elles sont intimement liées (comblement, changement d'usage...).

Une tradition de mares dans l'Astarac

L'Astarac, petite région du sud-est du Gers, est une terre de polyculture et d'élevage. Traditionnellement, chaque ferme disposait d'au moins trois mares à proximité des bâtiments, mais également dans les prairies pour l'abreuvement du bétail. Durant les cinquante dernières années, les modifications des pratiques agricoles ont entraîné la disparition d'un certain nombre de ces mares. Plus de 600 mares ont été répertoriées.

riées sur quatorze communes de ce secteur par l'ADASEA du Gers et Nature Midi-Pyrénées.

Une emprise humaine marquée

Certains de ces points d'eau résultent de l'extraction de matériaux destinés à la construction. Mais la plupart ont été créés pour répondre à des besoins agricoles (réserve d'eau, abreuvoirs, mares à canards) et domestiques (arrosage du jardin, lutte contre le feu, lavoir, source de nourriture avec la pêche aux grenouilles).

Leur création est d'autant plus facile que la morphologie du terrain et la présence de sources permettent un aménagement rapide et peu coûteux. Ainsi, il n'est pas rare d'observer des mares reliées par un fossé ou un ruisseau formant des chapelets en fond de vallons.

Une richesse patrimoniale souvent méconnue

L'étude approfondie de 34 mares a montré leur richesse intrinsèque et l'importance de leur environnement.

La densité du réseau de mares (nombreux sites de reproduction) mais également un environnement préservé des pollutions (bois, prairies naturelles) sont un atout majeur pour le maintien de la biodiversité. Par exemple, neuf espèces de batraciens, dont deux (le pélodyte ponctué et le triton marbré) particulièrement vulnérables et vingt-trois espèces de libellules ont été répertoriées.

Cette richesse n'est pas toujours perçue par les propriétaires, qui voient dans les mares l'aspect utilitaire, paysager et patrimonial. La notion la plus proche de la diversité est celle de lieu de vie, où "ça grouille".

Des menaces liées à la transformation des usages

Plusieurs facteurs menacent la pérennité des mares et du réseau qu'elles forment.

En premier lieu, l'Astarac subit une baisse de l'activité d'élevage qui s'accompagne de l'arrêt de l'utilisation des mares comme point d'eau pour le bétail. Elles se comblent naturellement ou suite au changement d'occupation du sol (transformation des prairies en cultures).

Une autre menace concerne l'introduction, dans un but ornemental, d'espèces invasives qui peuvent se révéler négatives pour la diversité de la mare.

Les sécheresses sévères qui se succèdent depuis 2003 ont contribué à mettre à sec de nombreu-

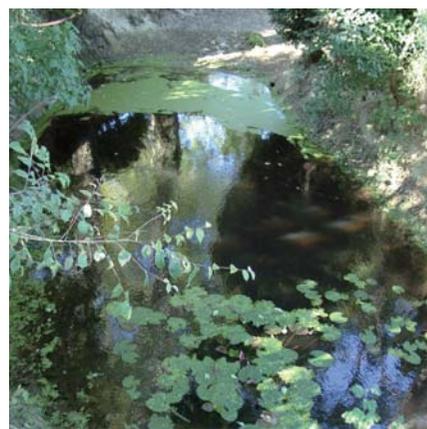
ses mares, soit par le manque de réalimentation, soit par les répercussions négatives d'un assec trop long.

Un projet d'assistance technique pour assurer la pérennité du réseau

Cette étude a montré l'importance et l'intérêt environnemental d'un tel réseau de mares. Depuis les derniers épisodes de sécheresse, les mares des coteaux de l'Astarac bénéficient d'un regain d'intérêt de la part des éleveurs et plus généralement de tous les propriétaires.

Afin de compléter l'étude réalisée avec Nature Midi-Pyrénées, l'ADASEA envisage de mettre en œuvre, avec l'Agence de l'eau, une mission d'assistance technique auprès des différents publics (agriculteurs, élus et particuliers). Ceci afin de

les conseiller dans la gestion et la restauration de ce réseau biologique, d'assurer sa pérennité et lui permettre de remplir ses différents rôles. □



Mare privée dans le Tarn

TROIS QUESTIONS À Olivier Limoges



Olivier Limoges
est animateur
du Pôle-Relais
Mares & Mouillères
de France

■ Qu'est ce qu'un pôle relais ?

O. L. : ce sont des centres de ressources nationaux déclinés par type de milieu : tourbières, zones humides intérieures, marais littoraux, lagunes méditerranéennes, mares et mouillères.

■ Quels sont les objectifs du pôle relais "Mares & Mouillères de France" ?

O. L. : il en a trois : recueillir et diffuser les connaissances sur la gestion des mares et des mouillères, promouvoir une gestion durable en suscitant et appuyant les politiques locales, en encourageant l'émergence de gestionnaires potentiels et en leur apportant conseils et assistance et enfin, participer aux mesures nationales en évaluant les actions engagées, en informant des problèmes rencontrés et en proposant des solutions pour y remédier.

■ Et concrètement ?

O. L. : depuis 2002, nous avons développé un site Internet et un journal semestriel pour mieux faire connaître les mares. Nous avons également un fonds documentaire de 600 références dont beaucoup demeurent inédites. Nous organisons annuellement des rencontres régionales d'acteurs afin de montrer la diversité des actions pour la préservation de ces milieux. Nous bénéficions d'un important réseau de partenaires régionaux et les accompagnons dans leurs projets sur les mares et les mouillères. En Adour-Garonne, une rencontre entre gestionnaires a ainsi eu lieu l'année dernière. □

• Plus d'info : mares@iedd.org ou www.polerelaismares-iedd.org

Agriculture et gestion écologique des rivières, rêve ou réalité ?

Les agriculteurs sont souvent montrés du doigt lorsqu'il s'agit de la dégradation d'une rivière... Concilier les impératifs économiques des uns et les enjeux écologiques des autres est cependant possible. Voici l'exemple de la Save et de la Gesse.

SANDRINE AGUT - Agence de l'eau Adour-Garonne
- Délégation de Toulouse

Le syndicat interdépartemental d'aménagement hydraulique (SIAH) de la Save et de la Gesse a été créé en 1979 suite aux crues dévastatrices de 1977. Pour limiter les impacts des inondations et permettre le développement de cultures irriguées, des aménagements conséquents ont été entrepris et ont conduit à des travaux lourds sur les berges : broyage de la strate arbustive à l'épaveuse, abattage important des arbres de haut jet, confortements de berges par enrochement...



La Save

TROIS QUESTIONS À Fabien Bouteix



Fabien Bouteix est technicien rivière du SIAH Save-Gesse

■ Quelles sont vos relations avec le monde agricole ?

Fabien Bouteix : j'ai de très bonnes relations avec les riverains et les agriculteurs riverains, grâce au contact permanent lors de travaux sur leur parcelle. Il faut absolument ce contact avec le riverain pour lui expliquer pourquoi et comment on interviendra sur sa berge. Un climat de confiance s'installe alors, la compétence du technicien est reconnue puis demandée. J'ai l'habitude d'aborder les riverains en leur disant « je ne suis pas ici pour vous ennuyer mais pour vous aider ».

■ Quels sont les principaux freins à votre action ?

F. B. : j'en vois trois : l'absence de déclaration d'intérêt général pour pouvoir intervenir de nouveau sur les berges de la Save et de la Gesse. Nous aimerions voir aboutir très vite maintenant, cette procédure longue, lancée en août 2005. Le manque de moyens financiers. Notre syndicat dispose de 23 000 € d'autofinancement par an pour réaliser des travaux d'un montant de 90 000 € à 105 000 €. Dernier frein, la mauvaise interprétation sur l'entretien des bandes enherbées comportant une ripisylve. Les agriculteurs pensent parfois devoir l'entretenir de façon systématique, car ils craignent de ne pas percevoir leurs primes si le bord du cours d'eau n'est pas propre. C'est pourquoi, chaque année du programme, nous aviserons l'administration des parcelles et les propriétaires concernés par les travaux sur les berges de façon à ne pas les pénaliser lors des contrôles.

■ Quelles sont vos perspectives pour demain ?

F. B. : réaliser le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des berges des cours d'eau, établi sur 10 ans, avec 7 secteurs d'intervention dont 2 consacrés à des travaux de restauration et 5 à des travaux d'entretien. Nous avons aussi d'autres projets en cours de réalisation ou en devenir : mettre en place des aménagements piscicoles, réhabiliter les sources colmatées et gérer les mares sur la commune du Ciadoux. Colmatées et boisées, les mares s'étaient déconnectées de leurs sources lors d'aménagements fonciers. Des travaux assez lourds réalisés en novembre 2004, ont permis d'en réhabiliter deux, très rapidement colonisées par la faune. □

En 1997, le syndicat, conscient des problèmes générés par ces interventions, embauche un technicien de rivière et élabore un programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien écologiques des berges de la Save et de

la Gesse. Ce programme, lorsque la déclaration d'intérêt général sera prise, ne se fera qu'avec la participation des agriculteurs, principaux riverains de la rivière. □

Le bassin versant Sorgue-Dourdou connaît un déséquilibre hydromorphologique et subit une érosion par l'eau. Il est aussi affecté, dans une moindre mesure, par des pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole. La chambre d'agriculture, l'ADASEA, les syndicats de rivière et les agriculteurs riverains testent de nouvelles collaborations.

Redonner au Dourdou un espace de mobilité

EQUIPE ESPACE RURAL

Agence de l'eau Adour-Garonne

Pour restaurer l'espace de mobilité du Dourdou, il faut permettre à la rivière de divaguer et d'éroder ses berges. Il faut alors s'accorder sur une gestion foncière adaptée à cet objectif, malgré les intérêts divergents. Une collectivité peut acquérir le terrain et prendre en charge la gestion des berges. Cette solution n'est pas toujours souhaitable ni réalisable. Il faut trouver d'autres solutions avec les propriétaires riverains, très souvent agriculteurs.

Favoriser l'érosion des berges...

Le Dourdou doit divaguer pour dissiper son énergie. Le compromis idéal est de laisser à la rivière la possibilité d'occuper une bande de 20 m environ de part et d'autre du lit actuel, dans le but de retrouver des berges stabilisées

► suite page 22 ►



Les berges du Dourdou érodées

LE POINT DE VUE DE Guy Bernat



Guy Bernat
est président
de l'ADASEA
de l'Aveyron

Le Dourdou coule au milieu des Rougiers de Camarés. Ces terres rouges, peu profondes, sont fragiles et sensibles à l'érosion. Les épisodes pluvieux très violents au printemps et à l'automne, provoquent des crues et ravinent les pentes et les terres agricoles.

Le bon sens veut que les agriculteurs protègent leurs terres de l'érosion et du ravinement. Le programme Sorgue-Dourdou, au travers de mesures de gestion simples à mettre en œuvre et sans contrainte administrative, doit permettre aux agriculteurs soucieux de conserver leur sol, de résoudre les risques majeurs d'érosion des berges et des pentes agricoles.

Grâce au travail d'animation sur le terrain, nous espérons une prise de conscience collective et une adhésion de tous les agriculteurs au contrat rural Sorgue/Dourdou. Financé par l'Agence de l'eau, il leur permet d'améliorer leurs pratiques, en réalisant des investissements favorables à la préservation des sols et en mettant en place des mesures de gestion environnementale. Il propose une souplesse administrative et réglementaire inexistantes dans les mesures agro-environnementales co-financées par l'Europe.

La réalisation du diagnostic environnemental préalable permet d'appliquer les mesures les plus appropriées au risque érosion identifiées sur l'exploitation.

Le contrat rural permettrait ainsi de suppléer à la disparition des contrats d'agriculture durable. □

► suite de la page 21 ►

là où aujourd'hui, à cause d'aménagements inappropriés, la rivière est parfois plusieurs mètres à pic sous le niveau de la berge. C'est l'objectif visé sur les 140 km de berges du Dourdou.

Pour certains agriculteurs, il s'agit d'accepter de perdre, de manière contrôlée, une partie de leur terre.

Ils sont incités à reconverter la bande de culture correspondante en bande enherbée de 5 à 20 m. Au travers du contrat rural, on teste les moyens de compenser partiellement la perte de revenu. Au-delà de la bande de 20 m, la berge peut être stabilisée par l'implantation d'une ripisylve. Cette mesure peut aussi faire l'objet d'une aide compensatrice.

... Mais lutter contre l'érosion des sols

Si l'érosion des berges est nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau, l'érosion des sols du bassin versant, notamment en hiver et au printemps, nuit à la vie aquatique. Les agriculteurs sont incités à améliorer leurs pratiques, à reconverter leurs terres arables en herbage ou couvrir les sols en hiver et à mettre en place des aménagements pour limiter le ruissellement (talus ou haies). Pour toutes ces mesures, le contrat rural permet de tester diverses aides à l'agriculteur.

Avant tout, un diagnostic environnemental

La démarche mise en place permet de prendre en compte, dans une approche globale de l'exploitation agricole, la gestion des berges. L'agriculteur volontaire doit d'abord engager un diagnostic environnemental général de son exploitation, avec l'aide, selon les cas, de l'ADASEA, la chambre d'agriculture ou du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique. Ce diagnostic permet de repérer les enjeux et les risques principaux liés à l'eau sur l'exploitation, dans les domaines de la gestion des berges, l'érosion des sols, la pollution diffuse et ponctuelle. A l'issue du diagnostic, l'agriculteur élabore un programme d'action intégrant les mesures agri environnementales, les investissements et les formations les plus pertinents.

La clé du succès : former, informer et animer

L'agriculteur s'engagera à suivre des formations pour améliorer ses pratiques, notamment sur la lutte contre l'érosion (technique de travail simplifié du sol, rotation des cultures) mais aussi

LE POINT DE VUE DE Jean-Luc Laures



Jean-Luc Laures
est chef de brigade
au Conseil
supérieur
de la pêche

La gestion des berges en zone rurale doit se faire avec les agriculteurs, propriétaires des parcelles riveraines et à ce titre, de la moitié du cours d'eau, des berges et des zones cultivées.

Cet ensemble est soumis à des interactions multiples. Un surcreusement du cours d'eau entraîne une déstabilisation des berges et une accélération des écoulements au moment des crues. Ces dernières provoquent, à leur tour, l'érosion des terres alentours et parfois des dégâts en zone urbanisée.

La présence d'une ripisylve entretenue favorise la protection de ces terres, limite les risques d'intrants directs dans le cours d'eau. De même, des berges en bon état contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème aquatique par la réduction du colmatage, la limitation des réchauffements des eaux superficielles et la création d'abris. L'intérêt du contrat de rivière Sorgues Dourdou est de s'appuyer sur un diagnostic global qui permet de mettre en lumière ces interactions, d'expliquer l'évolution de ce bassin dans le temps et de proposer une démarche cohérente.

Celle-ci ne peut être efficace que si les agriculteurs travaillent avec les autres acteurs sur toutes les composantes du cours d'eau pour obtenir des résultats durables.

Les plus values sont nombreuses. Certaines sont d'ordre écologique : amélioration du bon fonctionnement du cours d'eau et son bon état au regard de la directive cadre sur l'eau. D'autres sont économiques : limitation des dégâts sur les zones cultivées et les zones urbaines au moment des crues. □

sur les pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire.

L'objectif principal est d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'agriculteurs concernés à la démarche, faute de quoi les efforts des pionniers seront bien peu visibles.

Le succès de ce test repose sur deux piliers :

- l'animation du contrat rural lui-même, principalement menée par l'ADASEA avec l'appui technique de la chambre d'agriculture, qui informe les agriculteurs de son existence,
- la coordination menée avec l'animatrice du contrat de rivière. □

1. Hydromorphologie (ou géomorphologie fluviale) : se rapporte à la dynamique du cours d'eau en lien avec les régimes hydrologiques et sédimentaires. Sur le secteur concerné, ce sont des prélèvements en granulats et des aménagements drastiques de type recalibrage qui ont entraîné un enfoncement du lit et une déstabilisation des berges, par ailleurs peu protégées par la végétation.



© AEA

Réhabilitation des fossés à poissons des marais de la Seudre

Les marais de la Seudre abritent de nombreuses activités : saliculture, ostréiculture, fossés à poissons, aquaculture de diversification, élevage bovin extensif, tourisme, chasse... Les fossés à poissons, peu connus du grand public, y sont très présents. Pourquoi ont-ils été récemment réhabilités ?



© CREAA

Vue aérienne des fossés à poissons

PHILIPPE BLACHIER - Directeur du CREAA et
SYLVIE MONGES - Agence de l'eau Adour-Garonne - Délégation de Bordeaux

Véritable mosaïque paysagère, les marais de la Seudre sont constitués de parties terrestres (les "bosses") et aquatiques. Le réseau dense de chenaux aboutit à un enchevêtrement de bassins et de fossés dont le gradient de salinité s'estompe au fur et à mesure que l'on remonte vers les coteaux. Sur plus d'un tiers des 8 000 ha de ces marais, un ensemble remarquable de plats et de fossés faisait l'ob-

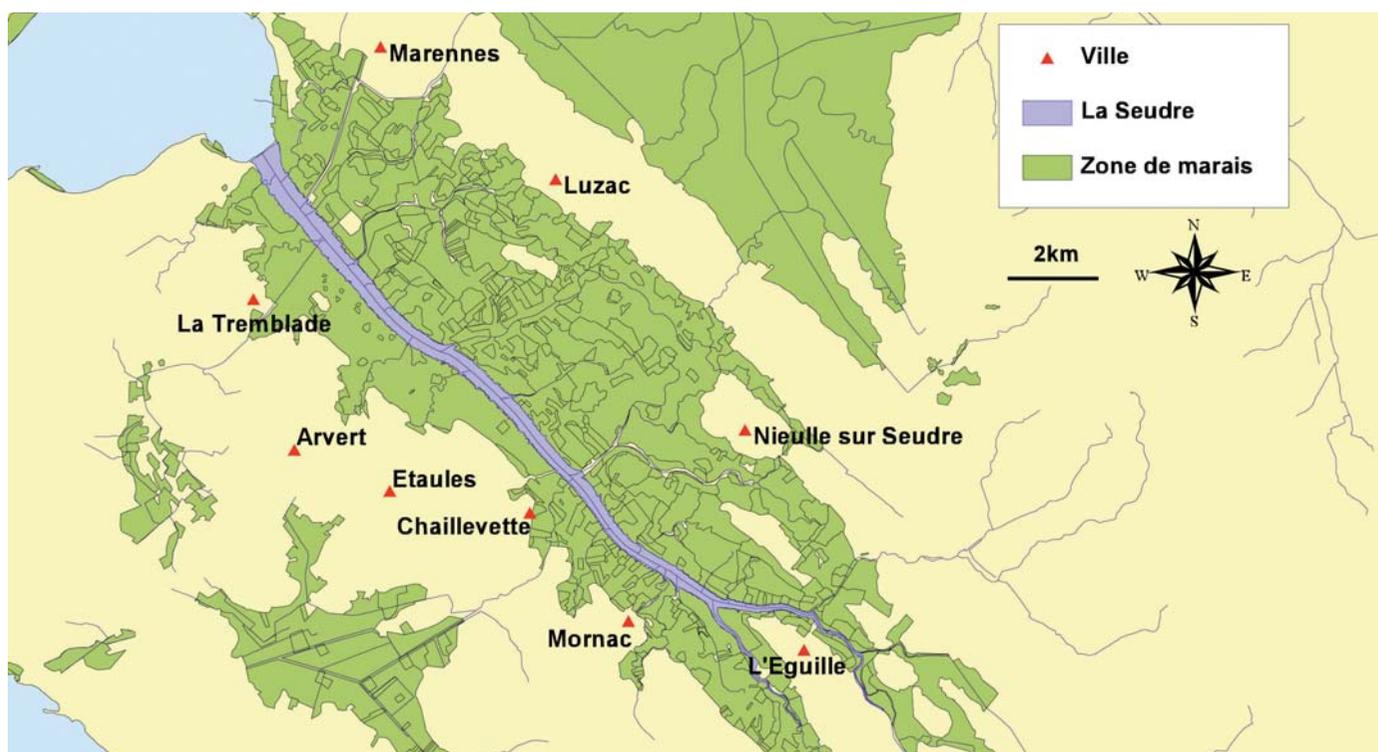
jet d'une exploitation piscicole, d'où leur nom de "fossés à poissons".

Les fossés à poissons, un milieu remarquable

Les fossés à poissons interviennent de façon importante sur l'équilibre écologique du marais de la Seudre : maintien de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des habitats pour l'anguille, de

l'intégrité du chevelu de chenaux... Attirés par la qualité de l'eau, les poissons pénètrent activement dans ces zones de forte productivité. La pêche de ces fossés est pratiquée sur des cycles de trois ans : fossés mis à sec, tronçon par tronçon, retrait de la vase et des poissons qu'elle contient (anguilles) sur les bords des fossés à

► suite page 24 ►



Localisation des villes du marais de la Seudre

► suite de la page 23 ►

l'aide de pelles (pêche au boguet). Cette action de pêche était ainsi indissociable du curage et de l'entretien régulier du milieu par l'homme.

Un patrimoine fragile en voie de disparition

Coût d'entretien grandissant et déclin de la rentabilité économique de l'exploitation de l'anguille (rendement de 200 kg/ha/an au début du 20^e siècle, actuellement 50 kg/ha/an) entraînent l'abandon progressif de ces zones. La disparition de ces milieux n'est pas sans impact : fuite des prises d'eau, baisse des niveaux d'eau, enrichissement en matière organique, altération de la qualité de l'eau, envasement... A terme, les fossés se comblent par eutrophisation. Le bon fonctionnement de ces zones humides est en péril.

Vers une action de gestion concertée

En 1995, en réaction à l'abandon massif de ce territoire, une dizaine de propriétaires (agriculteurs et ostréiculteurs), se regroupent au sein du "centre d'études techniques des fossés à poissons" afin de relever, avec la chambre d'agriculture et le centre régional d'expérimentation et d'application aquacole (CREAA), le défi de la réhabilitation de ces fossés à poissons.

Un programme expérimental (1996-2000) a permis de proposer des alternatives au mode de pêche traditionnelle : curage tous les 9 ans au lieu de tous les 3 ans, arrêt des pêches par vidange, suppression de certains obstacles pour l'anguille. Un suivi de la qualité de l'eau des fossés confirme la relation entre leur gestion et l'état écologique de l'eau et des milieux.

Un groupe de travail pour réhabiliter l'ensemble de la Seudre

En 2000, un programme complet de réhabilitation de l'ensemble des fossés a été défini, proposant de :

- mettre en place un système géographique informatisé, développé avec le Forum des Marais Atlantiques, qui permettra le suivi des opérations à la parcelle,
- définir précisément un cadre d'intervention avec obligation de suivi et de gestion pour une durée minimale de 9 ans,
- structurer un tableau de bord pour suivre et évaluer l'opération et la qualité du milieu,
- créer une association syndicale pour gérer les travaux de réhabilitation

LE POINT DE VUE DE Loïc Anras



Loïc Anras est Chargé de mission au Forum des Marais Atlantiques*

L'enjeu d'un tel projet est de permettre le retour à des pratiques bénéfiques pour le marais : entretien des milieux et renouvellement de l'eau pour avoir une meilleure qualité des habitats aquatiques et biodiversité, re-ouverture plus fréquentes sur les eaux estuariennes pour favoriser les flux d'espèces et le rôle de nourricerie pour les juvéniles, amélioration des habitats pour un certain nombre d'espèces, amélioration du rôle tampon hydraulique et biochimique des marais vis-à-vis de l'estuaire.

Cette réhabilitation fait redécouvrir les marais comme ferme aquacole pour l'élevage de poissons à forte valeur (anguille, bar).

Elle fait renaître chez ses habitants le désir de "bien faire" dans un projet collectif animé par des propriétaires, soucieux de sauvegarder le bon fonctionnement de leurs marais. La dynamique sociale constitue ici un véritable moteur, grâce à l'impulsion de quelques-uns et notamment du soutien du CREAA et de la chambre d'agriculture.

Une telle initiative, portée par un groupement de particuliers se met directement au service de l'intérêt général. Elle justifie dès lors l'intervention et le soutien des pouvoirs publics nécessaires à un maintien durable de ces espaces.

Il reste à s'assurer que ce transfert de savoir-faire puisse perdurer entre les générations à travers l'animation du territoire dont dépend la réussite de l'entreprise de réhabilitation. □

** Centre national de ressources pour une gestion durable des marais littoraux (Atlantique - Manche - Mer du Nord)*



Pêche de l'anguille au boguet

- définir une assistance aux maîtres d'ouvrage assurée par le CREAA.

L'évolution du groupement des propriétaires vers une association syndicale autorisée est en cours. En 2007, elle permettra d'engager, avec

l'implication financière forte des collectivités, une première tranche de réhabilitation sur plus de 100 ha d'eau. A ce stade, la démonstration d'une réhabilitation d'un territoire privé à des fins patrimoniales sera faite. □